





Unité de Psychiatrie du Sujet Âgé (UPSA)

Unité d'hospitalisation à temps plein complet de courte durée de 16 lits.

Missions :

- Objectif d'observation, évaluation, diagnostic et traitement des troubles psychiatriques ;
- Travail sur le projet de soins et de vie pour éviter les ré-hospitalisations.

Comment ?

- ▶ Demande par le médecin référent ;
- ▶ Validation par le médecin de l'unité après avis ou consultation.

USLD Kerfily

Unité de Soins Longue Durée à orientation psychiatrique de 56 lits pour patients de 60 ans et plus, nécessitant une orientation en lieu de vie institutionnelle.

Missions :

- L'USLD a vocation à une stabilisation des troubles psychiatriques avant orientation vers un autre lieu de vie.

Comment ?

- ▶ Dossier d'inscription médical et administratif à adresser au secrétariat de l'USLD ;
- ▶ Avis Commission d'Admission et de sortie.



Pôle de Psychiatrie du Sujet Âgé

Quelle unité pour quelle orientation ?

Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé (EMPSA)

Missions :

- Evaluation psychiatrique spécialisée en situation de **crise psychique** ;
- Au domicile, lieu de vie ;
- Sur une période d'**un mois** (avec relais auprès des structures de secteur CMP si nécessaire) ;
- En collaboration avec le médecin traitant, partenaires et familles.

Comment ?

- ▶ Demande du médecin traitant ou des professionnels de santé avec accord du médecin traitant via le numéro unique ;



Hôpitaux de Jour (4 hôpitaux de jour répartis sur le territoire)

Missions :

- 1- Soins psychiques et psychiatriques par une équipe soignante via des médiations thérapeutiques sur prescription du médecin de l'hôpital de jour ;
- 2- Mobilisation des intérêts de la personne pour relancer l'élan vital ;
- 3- Présence hebdomadaire par demi journée ;
- 4- Alternative à l'hospitalisation temps complet / Arrêt des soins après stabilisation.

Comment ?

- ▶ Demande du médecin traitant ou spécialiste du patient ;
- ▶ Prise de rendez-vous auprès de l'hôpital de jour concerné.

Consultation de Psychiatrie du Sujet Âgé

Missions :

- Avis spécialisé diagnostic et thérapeutique au cours d'une consultation d'évaluation ou d'une courte séquence de soins ;
- Aide aux médecins généralistes dans la prise en charge de leur patient.

Comment ?

- ▶ Contact auprès du secrétariat de **consultation de Psychiatrie du Sujet Âgé**.